

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

38

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Voix contre

À l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

Annexe : Tableau des effectifs au 1^{er} JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,

S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE

M. Jean-Jacques NICOT

MME Sandrine RUHAUD

M. Nelson JESUS DE PEDRO

MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT

M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER

MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE

M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU

MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La direction des ressources humaines a opéré une réactualisation du tableau des effectifs au regard des résultats des recrutements en cours et des postes restés vacants et non remplacés ainsi que des avancements de grades 2026.

A la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 28 postes, et la suppression de 28 postes, qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de poste et qu'un avis favorable a été rendu lors du comité social territorial du 24 juin 2026

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'ajustement des postes comme suit :

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1 et suivants et L. 332-24 st suivants,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 fixe le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Vu l'avis membres du comité social territorial en date du 24 juin 2026,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des recrutements en cours et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Créations au 01/07/2026	Tps complet / incomplet	Suppressions au 01/07/2026	Total Postes budgétés
Filière administrative					
Attaché	A		100%	1	30
Rédacteur principal de 2° classe	B		100%	1	5
Rédacteur principal de 1° classe	B	3	100%		7
Totalisation		3		2	
Filière animation					
Adjoint territorial d'animation	C		100%	2	97
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	2	100%		5
Animateur	B		100%	4	10
Animateur principal de 2° cl.	B	1	100%		3
Animateur principal de 1° cl.	B	1	100%		1
Totalisation		4		6	
Filière médico-sociale					
Infirmier en soins généraux	A	1	100%		3
Totalisation		1			
Filière culturelle					
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	C	2	100%		3
Totalisation		2			
Filière police municipale					
Gardien-brigadier	C		100%	2	15
Totalisation				2	
Filière sociale					
Agent social principal de 2° cl.	C		100%	1	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C		100%	3	20
Educateur territorial de jeunes enfants	A		100%	1	6
Totalisation				5	
Filière sport					
Opérateur A.P.S. principal	C		100%	1	0
Educateur territorial des A.P.S	B		100%	1	7
Totalisation				2	
Filière technique					
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C		100%	11	35
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	C	15	100%		41
Agent de maîtrise principal	C	2	100%		30
Technicien	B	1	100%		4
Totalisation		18		11	
Totalisation générale		28		28	

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et de ces suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Annexe : tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS AU 17/02/2026			MODIFICATION		01/07/2026		
		POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Adjoint administratif territorial	C	26	26	0			26	24	2
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	C	28	28	0			28	28	0
Adjoint administratif territorial principal de 1° cl.	C	55	55	0			55	55	0
Attaché	A	31	30	1		1	30	27	3
Attaché principal	A	6	4	2			6	4	2
Attaché hors classe	A	2	0	2			2	0	2
Rédacteur	B	29	27	2			29	26	2
Rédacteur principal de 2° classe	B	6	6	0		1	5	5	0
Rédacteur principal de 1° classe	B	4	4	0	3		7	7	0
Total filière administrative		187	180	7	3	2	188	176	11
FILIERE ANIMATION									
Adjoint territorial d'animation	C	99	98	1		2	97	97	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	C	9	9	0			9	9	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	3	3	0	2		5	5	0
Animateur	B	14	13	1		4	10	10	0
Animateur principal de 2° cl.	B	1	1	0	1		2	2	0
Animateur principal de 1° cl.	B	0	0	0	1		1	1	0
Total filière animation		126	124	2	4	6	124	124	2
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° cl.	B	0	0	0			0	0	0
Total enseignement artistique		0	0	0	0	0	0	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 heb	A	4	3	1			4	3	1
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Total emplois fonctionnels		6	5	1	0	0	6	5	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Psy chologue de classe normale	A	0,5	0,5	0			0,5	0,5	0
Psy chomotricien	B	0	0	0			0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	22	22	0			22	22	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	16	15	1			16	15	1
Infirmier en soins généraux	A	2	2	0	1		3	3	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	0			2	2	0
Puéricultrice	A	0	0	0			0	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1	0			1	1	0
Cadre de santé	A	0	0	0			0	0	0
Total filière médico-social		43,5	42,5	1	1	0	44,5	43,5	1
FILIERE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire territorial	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire principal	A	1	1	0			1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	6	6	0			6	6	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	C	1	1	0	2		3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	C	6	5	1			6	5	1
Assistant de conservation	B	6	6	0			6	6	0
Assistant de conservation principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Assistant de conservation principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière culturelle		26	25	1	2	0	28	27	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Brigadier-chef principal	C	33	30	3			33	33	0
Gardien-brigadier	C	17	14	3		2	15	12	3
Chef de service de police municipale principal de 1° cl.	B	2	2	0			2	2	0
Total filière Police municipale		52	46	6	0	2	50	47	3
FILIERE SOCIALE									
Assistant socio-éducatif	C	1	1	0			1	1	0
Agent social	C	0	0	0			0	0	0
Agent social principal de 2° cl.	C	1	1	0		1	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C	23	21	2		3	20	19	1
Agent spécialisé principal de 1° cl. des écoles	C	9	8	1			9	8	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	0			3	3	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	7	7	0		1	6	6	0
Total filière sociale		44	41	3	0	5	39	37	2
FILIERE SPORT									
Opérateur A.P.S. principal	C	1	1	0		1	0	0	0
Educateur territorial des A.P.S	B	8	8	0		1	7	7	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière sport		13	13	0	0	2	11	11	0
FILIERE TECHNIQUE									
Adjoint technique territorial	C	80	80	0			80	79	1
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C	46	46	0		11	35	35	0
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	C	26	26	0	15		41	41	0
Agent de maîtrise	C	12	12	0			12	10	2
Agent de maîtrise principal	C	28	28	0	2		30	30	0
Ingénieur	A	4	4	0			4	4	0
Ingénieur principal	A	3	2	1			3	3	0
Ingénieur en chef	A	1	1	0			1	1	0
Ingénieur hors classe	A	1	0	1			1	0	1
Technicien	B	4	4	0	1		5	5	0
Technicien principal de 2° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Technicien principal de 1° cl.	B	4	4	0			4	4	0
Total filière technique		212	210	2	18	11	219	215	4
TOTALISATION		709,5	686,5	23	28	28	709,5	685,5	25

Document publié sur le [site de la ville](#) le 01/07/2026